

Si l'on tient compte du pourcentage de sièges détenus par les huit gouvernements majoritaires élus depuis 1949 et si l'on fait une extrapolation à partir de ces chiffres, à supposer qu'il y ait 337 députés et 62 sénateurs, il n'aurait jamais été possible que 60 p. 100 des sénateurs opposés à une mesure législative supplantent la majorité ministérielle lors d'une séance mixte des deux Chambres. Inutile de se demander pourquoi les porte-parole néo-démocrates de la Colombie-Britannique disent que nous avons maintenant fait du Sénat un tigre de papier.

Il n'y a que dans le cas de quatre gouvernements majoritaires que les sénateurs, tous opposés à une mesure législative, auraient pu rejeter une initiative du gouvernement et encore aurait-il fallu que tous les sénateurs votent de la même façon, ce qui aurait tenu du miracle. Autrement dit, 60 p. 100 des sénateurs opposés à une mesure législative parviendraient à battre un gouvernement majoritaire en occupant 51,7 p. 100 des sièges ou moins et 100 p. 100 des sénateurs opposés à un projet de loi réussiraient à battre un gouvernement majoritaire avec seulement 59,1 p. 100 des sièges ou moins. Si l'on remonte jusqu'aux années 1930, on obtient les mêmes résultats.

Il est faux et erroné de prétendre que le nouveau Sénat élu pourra vraiment influencer sur les décisions prises au Canada. Les mesures législatives courantes qui auront été débattues et approuvées à la Chambre des communes, mais rejetées au Sénat, seront mises aux voix au cours d'une séance mixte de la Chambre et du Sénat, où leur sort sera joué, encore une fois, en moins de trente jours. Il n'y aura plus d'affrontements au sujet de la taxe sur les produits et services, du prix des produits pharmaceutiques, des grandes questions qui touchent la population canadienne. Toute controverse sera muselée au bout de trente jours.

Le sénateur Murray: Le temps est écoulé.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je vous demande la permission de poursuivre mon intervention.

Son Honneur le Président: Je crois comprendre, honorables sénateurs, que vous êtes d'accord pour laisser l'honorable sénateur poursuivre.

Des voix: D'accord.

Le sénateur Perrault: Peu de gens, même chez les représentants des médias, comprennent à quel point les pouvoirs du Sénat ont été rongés ces derniers mois. Si l'on compare les pouvoirs du Sénat au nouveau Règlement qui lui a été imposé, on s'aperçoit que le Sénat a été grandement diminué.

Au cours des derniers mois, les changements apportés au Règlement du Sénat à la suite du débat sur la TPS ont pratiquement supprimé l'opposition. On a conféré au président du Sénat beaucoup plus de pouvoirs pour qu'il puisse mieux diriger les travaux, même s'il est nommé directement par le premier ministre au lieu d'être élu par ses pairs comme l'est son homologue à la Chambre des communes.

Le président du Sénat a désormais le pouvoir d'annuler ou de retarder indéfiniment une séance du Sénat. S'il décide, pour une raison quelconque, ou sur la consigne du premier ministre, que le Sénat ne siègera pas au cours des six prochains mois, personne n'y peut rien. La plupart des médias ne

[Le sénateur Perrault.]

semblent pas au courant de cette situation. Je me demande même si les députés savent ce qui s'est produit ici.

Le Président du Sénat a maintenant le pouvoir d'interrompre tout débat sur un rappel au Règlement ou sur une question de privilège, soit des débats portant sur le fonctionnement du Sénat et dont la conduite était traditionnellement laissée à la discrétion des sénateurs.

Je vous propose un scénario. Imaginons un Sénat «réformé» de 62 membres. Enlevez de ce nombre les deux chefs et les deux porte-parole qui présentent la position de leur parti sur un projet de loi et il reste 58 sénateurs. Même si chacun d'eux utilisait la totalité de ses 15 minutes, le débat serait terminé en 14 heures et demie. Si les ministériels décidaient de ne pas prendre la parole, le débat pourrait durer la moitié de ce temps. Je ne m'étendrai pas sur toutes les modifications apportées dernièrement au Règlement; je suggère simplement aux honorables sénateurs qui l'ont pas lu d'ouvrir leur Règlement et de plonger dans l'horreur.

Je suis heureux que M. Chrétien ait déclaré que lorsqu'il sera premier ministre—ce qui ne saurait arriver trop tôt—il fera de nous une priorité et s'efforcera de rendre le Sénat et son Règlement plus efficaces. Il a déclaré qu'avant l'élection d'un nouveau Sénat, on aura le temps d'adopter des règles se rapportant, par exemple, au délai qui doit s'écouler entre la défaite d'un projet de loi au Sénat et la convocation d'une séance conjointe du Sénat et de la Chambre des communes. Il croit que les règles applicables à ces séances conjointes pourraient aussi être formulées de manière à favoriser la tenue de véritables débats. Cet engagement de M. Chrétien est encourageant.

Cependant, certaines modifications fondamentales sont néfastes pour le Sénat. Les offres constitutionnelles, je crois, ne prévoient pas la création d'un nouveau Sénat plus puissant et plus efficace qui aurait le pouvoir de protéger les droits des minorités et de mieux représenter les Canadiens des régions du Canada à Ottawa.

Avant que ces offres soient acceptées, j'espère que des modifications y seront apportées. Même si un nouveau gouvernement modifiait en profondeur le Règlement du Sénat, je crains que le nouveau Sénat n'ait plus aucun pouvoir réel et soit transformé en un coûteux salon de thé.

Le soi-disant Sénat réformé pourrait devenir un tigre de papier—capable de s'emparer de dossiers, mais incapable d'influer sérieusement sur les décisions de la Chambre des communes et les directives du Cabinet du premier ministre.

De toute évidence, le premier ministre du Canada et ses homologues provinciaux veulent qu'il en soit ainsi. Tant pis pour la Constitution et l'unification du pays!

J'ai ici un amendement que je souhaitais proposer à la motion dont nous sommes saisis. Après en avoir discuté avec le leader du gouvernement au Sénat et avec d'autres sénateurs des deux partis, j'ai décidé de ne pas le présenter parce qu'il ne serait pas adopté de toute façon et que je ne veux pas être l'auteur d'un autre élément de discorde au cours de ce débat au Sénat. Je veux cependant vous le lire. J'espère que le gouvernement acceptera ce projet d'amendement: